
Présidence : Italie

294ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 12 juillet 2000

Ouverture : 10 h 20

Clôture : 12 h 05

2. Présidence : M. C. Civiletti

Avant l'ouverture de la séance plénière du Conseil permanent du 6 juillet 2000, le Général Carlo Jean, Représentant personnel de la Présidence en exercice pour l'application des Articles II et IV de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, a pris la parole à une réunion commune du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité (voir Annexe).

Avant l'ouverture de la séance plénière du Conseil permanent du 6 juillet 2000, l'Ambassadeur Henry Jacolin, Représentant spécial de la Présidence en exercice pour les négociations au titre de l'Article V de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, a pris la parole à la réunion commune (voir Annexe).

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

- a) *Informations sur la Conférence de coordination organisée le 7 juillet 2000 à Berlin en vue de créer un centre régional d'appui chargé de suivre l'application de l'Accord sur la limitation des armements en Europe du Sud-Est* : Allemagne (également au nom de la Croatie) (FSC.DEL/326/00), Italie
- b) *Conférence internationale sur les enfants touchés par les guerres, qui doit se tenir à Winnipeg (Canada) du 11 au 17 septembre 2000* : Canada (FSC.DEL/333/00), Présidence, France

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES FORMULAIRES DE NOTIFICATION POUR LE DOCUMENT DE VIENNE 1999

Présidence

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 7/00 sur les formulaires de notification pour le Document de Vienne 1999 (FSC.DEC/7/00) ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : EXPOSE DE LA PRESIDENCE DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN

Présidence du Groupe consultatif commun (République tchèque) (FSC.DEL/324/00), Présidence

Point 4 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

Rôle de la maîtrise des armements conventionnels en Europe et contribution des dispositifs OSCE dans ce domaine à la sécurité européenne : Président du Groupe de négociation (Italie) (FSC.DEL/325/00 Restr.), Présidence, Fédération de Russie (FSC.DEL/331/00 Restr.), Biélorussie

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Présidence
- b) *Invitation en vue de la visite d'inspection, qui doit avoir lieu en Biélorussie du 21 au 23 août 2000, en vertu des dispositions du Document de Vienne 1999* : Biélorussie
- c) *Situation dans le Nord-Caucase* : Fédération de Russie, Présidence

4. Prochaine séance :

Mercredi 30 août 2000 à 10 heures, Redoutensaal



294ème séance plénière

**REUNION COMMUNE DU FORUM POUR LA COOPERATION
EN MATIERE DE SECURITE ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : Jeudi 6 juillet 2000

Ouverture : 10 h 20

Clôture : 11 h 40

2. Présidence : M. C. Civiletti (Italie)
Mme J. Stefan-Bastl (Conseil permanent) (Autriche)

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : REPRESENTANT PERSONNEL DE LA
PRESIDENCE EN EXERCICE POUR
L'APPLICATION DES ARTICLES II ET IV DE
L'ANNEXE 1-B DE L'ACCORD-CADRE GENERAL
POUR LA PAIX EN BOSNIE-HERZEGOVINE

Voir point 2 de l'ordre du jour

Point 2 de l'ordre du jour : REPRESENTANT SPECIAL DE LA PRESIDENCE
EN EXERCICE POUR LES NEGOCIATIONS AU
TITRE DE L'ARTICLE V DE L'ANNEXE 1-B DE
L'ACCORD-CADRE GENERAL POUR LA PAIX EN
BOSNIE-HERZEGOVINE

Représentant personnel de la Présidence en exercice pour l'application des Articles II et IV de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, Représentant spécial de la Présidence en exercice pour les négociations au titre de l'Article V de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (CIO.GAL/48/00), Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Allemagne, Italie, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, Royaume-Uni, France, Croatie, Présidence du Conseil permanent, Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.DEC/7/00

12 juillet 2000

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

294ème séance plénière

FSC Journal No 300, Point 2 de l'ordre du jour

DECISION No 7/00
FORMULAIRES DE NOTIFICATION

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) décide d'adopter les formulaires de notification (FSC.GAL/29/00/Rev.5) pour le Document de Vienne 1999.